



Les risques de responsabilités des Industriels de l'Aéronautique

Contexte

Une chaîne industrielle complexe avec des enjeux financiers forts

Le marché de l'aéronautique mondial représente plus de **800 milliards de dollars** et emploie entre **4 et 6 millions de personnes**. La position de l'industriel l'expose à des risques de responsabilité importants où les enjeux financiers sont particulièrement élevés.

Par exemple, **en cas de défaut du produit fabriqué/livré**, l'immobilisation de la production de votre client peut avoir des conséquences financières extrêmement importantes pouvant mettre en péril votre entreprise : pénalités de retard, immobilisation d'un avion, dommages causés à un aéronef etc.. Ces conséquences peuvent être évaluées à plusieurs centaines de milliers d'euros.



Une relation déséquilibrée entre les PME-ETI et les grands donneurs d'ordre : constructeurs et équipementiers

Les marchés conclus avec les grands donneurs d'ordre constituent de réelles opportunités de croissance sur le long terme pour les industriels. Cependant, ces contrats s'accompagnent généralement de conditions très strictes, imposant des niveaux de garanties élevés et coûteux à mettre en œuvre.

Par ailleurs, dans les négociations contractuelles, le rapport de force n'est généralement pas en faveur de l'industriel mais des grands donneurs d'ordre. Ces derniers imposent des montants de garanties spécifiques et des clauses de responsabilités très étendues. Dans le cadre de ces relations contractuelles, il est souvent difficile de limiter sa responsabilité.

Dans la majorité des cas, les entreprises n'ont d'autre choix que d'accepter ces exigences pour pouvoir obtenir ou conserver ces marchés stratégiques.



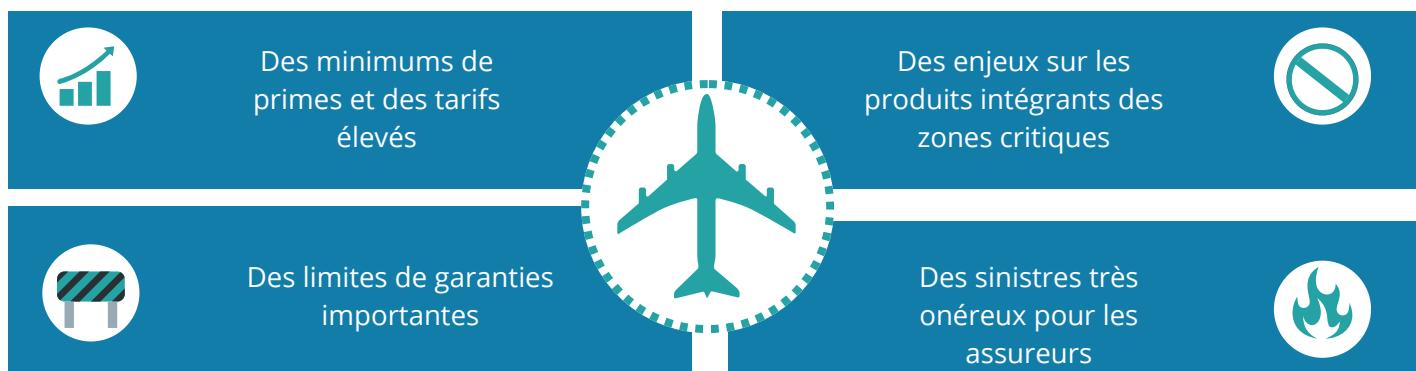
Une exigence qualité et une montée en cadence

Face aux défis de production pour répondre à la montée en cadence de la filière, la pression s'accentue sur les industriels. En effet, ces derniers sont soumis à des audits rigoureux et des exigences de certifications. Le programme Aéro Excellence illustre cette volonté d'accompagner les industriels vers l'excellence opérationnelle.

Parallèlement, les systèmes informatiques des entreprises sont également concernés par ces exigences renforcées. Des initiatives telles que le programme AirCyber de Boost Aerospace ou encore les audits internes spécifiques à chaque donneur d'ordre viennent accentuer la nécessité d'une gestion optimale des risques et de la cyber sécurité.

Un marché de l'assurance complexe

Le marché français de l'assurance aéronautique reste limité, caractérisé par :



Face à ces contraintes, plusieurs assureurs refusent de couvrir les activités liées à l'Aéronautique, complexifiant encore davantage l'accès à une protection adaptée.



Les assurances des risques de responsabilités : un dispositif à maîtriser

Les directions générales ou financières des industriels doivent impérativement maîtriser ces points indispensables pour protéger la pérennité des entreprises en cas de sinistre d'intensité.

Deux contrats d'assurances nécessaires et interconnectés



Responsabilité Civile Générale



Responsabilité Civile Produits
Aéronautiques

Responsabilité Civile Générale

La **Responsabilité Civile Générale** constitue la base de l'assurance de toute entreprise. Elle couvre :

- Les activités courantes de l'entreprise : **RC Exploitation**
- Les accidents du travail et maladies professionnelles : **RC Employeur**
- Les dommages causés par les produits avant et après leur livraison : **RC Produits**

Trois points importants :

1

2

3

Votre contrat RC Générale ne doit pas exclure vos activités à destination du secteur « Aéronautique »

La garantie RC Produit de votre RC Générale doit impérativement couvrir vos produits jusqu'à intégration dans l'aéronef

Une garantie des dommages immatériels non consécutifs adaptée (pure financial loss)

Il y a une exposition forte en terme de responsabilité pour le sous-traitant sur la phase "**avant intégration**". En effet, les défauts de vos produits sont en majorité constatés par les clients constructeurs équipementiers avant l'intégration dans l'aéronef (phase de procédure de contrôle). Etant donné que nous ne sommes pas sur des sinistres aériens mais sur des sinistres terrestres, il n'y a que le contrat RC Générale qui puisse intervenir. La garantie des Dommages Immatériels est cruciale sur ce type de sinistre.

La RC Produits Aéronautiques couvre uniquement les dommages matériels causés aux aéronefs.

Responsabilité Civile Produits Aéronautiques

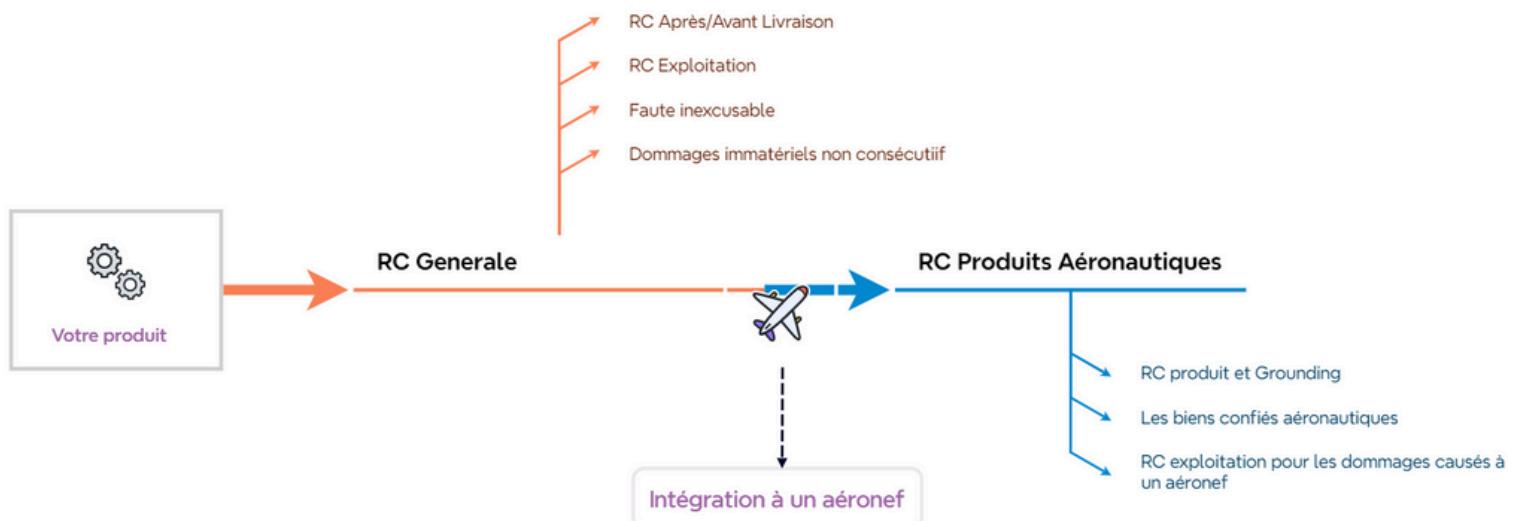
La Responsabilité Civile Générale exclut l'ensemble des dommages pouvant être causés à des aéronefs. Pour cette raison, seuls les contrats RC Produits Aéronautiques peuvent couvrir :

- Les dommages matériels causés à un aéronef après-livraison de vos produits,
- Les dommages matériels causés à un aéronef du fait de votre activité (RC Exploitation)
- Les dommages matériels occasionnant un arrêt des vols (Grounding),
- Les dommages aux biens confiés aéronautique de vos clients.

En revanche, les pertes immatérielles subies par vos clients en raison d'un défaut de produit ne sont pas couvertes par ce contrat. La garantie Dommages Immatériels Non consécutifs est prise en charge via le contrat RC GENERALE.

Lien entre les contrats : une complémentarité indispensable

Les contrats RC Générale et RC Produits Aéronautiques sont complémentaires. Certaines garanties peuvent relever de l'un ou de l'autre, mais leur combinaison est essentielle pour assurer une couverture complète de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de vos clients.



Quelques exemples de sinistres



- « Vous livrez à votre client des cartes électroniques qui au moment des tests effectués occasionnent un incendie chez votre client. Il vous porte réclamation et exige une indemnisation pour les dégâts occasionnés ».

Le contrat RC GENERALE intervient par l'application de la garantie RC Produits Après-livraison.



- « Vous livrez une série de produit à votre client qui les intègre dans un aéronef. Il s'avère que vos produits, lors de tests, occasionnent un dommage à l'aéronef. »

La couverture RC PRODUITS AERONAUTIQUES intervient par l'application de la garantie Après-livraison.



- « Votre donneur d'ordre constate qu'un lot de vos produits est défectueux. Suite à ce problème, il subit des frais de dépose/repose ainsi que des pénalités de retard par son client final : l'avionneur. Il vous adresse une réclamation sur la base des dommages immatériels subis du fait du défaut de vos produits. »

Le contrat RC GENERALE intervient par l'application de la garantie Dommages Immatériels Non consécutifs Après-livraison.



- « Suite aux investigations et expertises après un accident aérien, vous avez besoin d'un avocat spécialisé et expert aéronautique pour défendre vos intérêts »

La couverture RC PRODUITS AERONAUTIQUES interviendra pour prendre en charge les frais et honoraires.



Chez AérosSur, notre ambition est claire : devenir le courtier de référence pour les industriels de l'aéronautique. Nous vous accompagnons dans la gestion de l'ensemble de vos risques d'entreprise, en France et à l'International, en vous proposant des solutions sur mesure et des couvertures parfaitement adaptées, grâce à nos compétences internes et à notre expertise technique.

Nous avons notamment créé deux offres exclusivement dédiées aux PME industrielles de l'Aéronautique à savoir :

- Une offre RC Produits Aéronautiques
- Une offre assurance CYBER

Nous vous accompagnons également pour l'ensemble des couvertures nécessaires à la protection de vos actifs : RC Générale, Multirisque Industrielle, Flotte automobile, Transport de Marchandises ...

N'hésitez pas à aller découvrir nos offres accessibles en ligne sur notre site internet : www.aerossur.fr



Nos équipes à votre écoute :

Grégoire SCHOSELER

Responsable AérosSur

06 84 57 54 76

g.schosseler@valeas.fr

Johnny PIQUEREAU

Responsable Technique

07 87 59 88 07

j.piquereau@valeas.fr

Nicolas METIVIER

Responsable Indemnisation

02 99 31 04 05

n.metivier@valeas.fr